



4 janvier 2011

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010

Mise en œuvre du contrat de liquidité

Le 24 septembre 2001, Siparex Croissance a confié à la société ODDO & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (révisé le 3 novembre 2008) conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009.

A compter du 1^{er} janvier 2010 la gestion de ce contrat a été confiée à la société de bourse Portzamparc

Il est rappelé qu'au 30 juin 2010, les moyens affectés au compte de liquidité correspondaient à 6 851 titres Siparex Croissance et un encours de 82 231,04 euros.

Bilan semestriel

Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 2 086 titres Siparex Croissance acquis pour un montant total de 40 594,88€
- 3 852 titres Siparex Croissance cédés pour un montant total de 73 107,60€

Au 31 décembre 2010, les moyens affectés au compte de liquidité correspondent à 5 085 titres Siparex Croissance et un encours de 114 124,86 euros.

**SIPAREX CROISSANCE, cotée sur Euronext Paris (compartiment C)
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters SIXP.PA – code Bloomberg SIX FP**